



Centre Medical Ceyrat

LIVRET D'ACCUEIL

27 AVENUE DES COTTAGES - 63122 CEYRAT
04.73.60.81.81





SANCY
AMBULANCES

Toutes distances

04 73 65 82 29

06 76 96 22 18

Medica dom 
S.A.S Auxiliome

Votre allié du maintien à domicile.

LOCATION ET VENTE de matériel médical

50 avenue Wilson 63122 CEYRAT contact@medicadom.fr 04.73.61.44.21	6 rue Roland Garros 63670 LE CENDRE contactlecendre@medicadom.org 09.81.92.58.87
--	---



FOURNIL
DE JEAN
Artisan du pain

MOTS DE BIENVENUE.....	4
L'ASSOCIATION.....	5
L'ÉTABLISSEMENT.....	6
VOTRE ADMISSION.....	8
VOTRE SÉJOUR ET LES PRESTATIONS.....	9
VOTRE SORTIE.....	13
LES RÈGLES DE VIE.....	14
DROITS ET INFORMATIONS.....	17
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS.....	21
EXTRAITS DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.....	22
ACCÈS ET CONTACTS.....	23



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin

Mot du Président, Monsieur Michel-Paul HERGAT

« Cette maison a été créée il y a plus de 100 ans par les religieuses de la congrégation de la Miséricorde de Billom. Maison de repos, elle a accueilli des convalescents jusqu'à sa transformation en service de soins de suite il y a 30 ans. Aujourd'hui gérée par l'Association Les Sapins elle poursuit sa mission de service hospitalier non lucratif en accompagnant les patients dans le cadre de la filière de soins oncologiques et d'aval des établissements de court séjour privés ou publics.

Disposant d'une soixantaine de lits, le Centre Médical de Ceyrat s'efforce d'accompagner les patients dans un cadre à dimension humaine, dans le respect des valeurs fondatrices de la maison. »

Mot du Directeur, Monsieur Pascal BRUGGER

« Le Centre Médical de Ceyrat dispense des soins médicaux et de réadaptation (SMR) et s'est inscrit dans la filière cancérologique régionale. Notre proximité géographique avec l'agglomération clermontoise nous permet d'accéder à un large réseau de partenaires.

C'est une équipe de plus de 70 salariés qui œuvre pour offrir aux patients les meilleures conditions de séjour. Nous souhaitons toujours concilier les soins médicaux techniques et une écoute humaniste attentive.

Nous savons être réactifs pour nous adapter aux spécificités et aux attentes de chaque patient. Fidèle aux valeurs associatives fondatrices, l'établissement apporte une attention particulière à pérenniser l'accueil des patients en difficultés sociales ou économiques. »

Mot du Médecin-Chef, Docteur Séverine CUSSAC et de la présidente de la CME, Docteur Anne-Laure Broussard

« Dès votre arrivée vous serez accueillis par une équipe médicale et soignante compétente et formée aux spécificités de nos prises en charge.

Les médecins sont présents tous les jours et des astreintes sont en place la nuit et les weekends. L'objectif d'un établissement de soins médicaux et de réadaptation (SMR) est de vous accompagner après les phases aiguës de votre maladie pour faciliter votre retour à domicile. Les médecins et soignants vous proposeront différents soins de support qu'il s'agisse de la prise en charge de votre douleur, vos problèmes de nutrition, vos troubles psychiques, moteurs ou vos difficultés sociales.

De plus les médecins seront disponibles pour échanger avec vos proches, de préférence sur rendez-vous mais également lors de leurs venues dans l'établissement. »

Association Les Sapins : Loi 1901

L'association Les Sapins est une association à but non lucratif relevant de la loi 1901. Tous les adhérents sont bénévoles. L'association gère le Centre Médical de Ceyrat, un centre de soins médicaux et de réadaptation, anciennement appelé Centre médical les Sapins.

Cet établissement est issu du regroupement de la maison de repos Villa St-Joseph à Châtelguyon et de la maison de convalescence Les Sapins à Ceyrat, dépendantes toutes deux de la Congrégation des Sœurs de la Miséricorde.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 3 fois par an et l'Assemblée Générale est programmée chaque année courant juin.

Reconnaissance d'intérêt général

L'association Les Sapins est reconnue d'intérêt général. Elle est habilitée à recevoir des dons et legs et à délivrer des reçus fiscaux. Les donateurs particuliers bénéficieront d'une déduction fiscale de 66% du montant de leur don.

Composition du bureau associatif

- **Président** : Monsieur Michel-Paul HERGAT
- **Membres** : Professeur Corinne ROCHETTE, Professeur Michel DOLY, Professeur Xavier DURANDO, Monsieur Bruno FORESTIER et Monsieur Joël MAY.



Historique

Le centre médical est agréé et conventionné avec tous les organismes de sécurité sociale ainsi que certaines mutuelles.

Une première extension fut ouverte en juillet 1996. Dès août 1996, un médecin issu du centre régional de lutte contre le cancer de la région Auvergne (CRLCC Jean-Perrin) intègre le centre afin de permettre une médicalisation plus importante. Des médecins libéraux assurent des vacations.

Une deuxième extension s'ouvre en avril 2006 et le bâtiment d'origine est provisoirement inutilisé.

Une réhabilitation fut ensuite réalisée sur le bâtiment d'origine permettant l'ouverture de onze chambres supplémentaires en février 2012.

En 2021, le Centre Médical Les Sapins devient le Centre Médical de Ceyrat. Il se voit doté de moyens supplémentaires par l'ARS pour hospitaliser 450 patients à l'année issus de la filière cancérologique.

Aujourd'hui, le Centre Médical De Ceyrat est un SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation) de moyen séjour qui comporte 6 chambres doubles et 52 chambres individuelles. Il prend en charge des patients adultes atteints de pathologies chroniques essentiellement onco-hématologiques.



1990



Aujourd'hui

Structure

En 2020, l'autorisation administrative délivrée par l'ARS AURA permet de disposer de 60 lits : 12 lits en soins palliatifs et 48 lits en oncohématologie.

Le bâtiment se compose d'un rez de chaussée et de deux étages :

- › Un rez de jardin avec la cuisine et les salles à manger patients et visiteurs,
- › Un rez de chaussée avec le service accueil, les services administratifs, les bureaux médicaux, un salon patients et visiteurs équipé de distributeurs de boissons et collations, une bibliothèque, deux terrasses et une chapelle,
- › 2 étages avec les chambres, les salles de soins et les zones de stockage de matériels médicaux
- › Un parc clos et arboré accessible aux patients et aux visiteurs,
- › Un parking gratuit est mis à disposition pour les visiteurs

Le Centre Médical de Ceyrat est situé à proximité des commerces de Ceyrat : superette, tabac presse, pressing, banques, La Poste sont à moins de 5 minutes à pied.

Le CHU de Clermont-Ferrand, le Centre Jean Perrin et le Pôle Santé République sont à moins de dix minutes en voiture.

Composition des services

L'établissement compte environ 70 salariés répartis dans différents services :

- > Direction,
- > Administration,
- > Restauration/Logistique,
- > Médical,
- > Paramédical.

Les services de soins médicaux et paramédicaux

5 Médecins.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 Pharmacien.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 Préparatrice en pharmacie.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 Cadre de santé.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
2 Infirmières coordinatrices (IDECO).....	en tunique blanche et pantalon blanc	<input type="radio"/>
16 Infirmières.....	en tunique blanche et pantalon blanc	<input type="radio"/>
16 Aides-soignantes.....	en tunique blanche et bleue et pantalon blanc	<input checked="" type="radio"/>
8 Agents de Service Hospitalier (ASH).....	en tunique blanche et lavande et pantalon blanc	<input checked="" type="radio"/>
1 secrétaire médicale.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 secrétaire d'admission		

Les services de soins de support

5 Kinésithérapeutes.....	en tunique blanche et pantalon blanc	<input type="radio"/>
1 Moniteur Activité Physique Adaptée (APA).....	en tunique blanche et pantalon blanc	<input type="radio"/>
1 Assistante-sociale.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 Psychologue		
1 Diététicienne.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>
1 Socio-esthéticienne.....	en tunique blanche et mauve et pantalon blanc	<input checked="" type="radio"/>
1 Socio-coiffeuse.....	en tunique blanche	<input type="radio"/>

Sur indication médicale, d'autres professionnels externes peuvent intervenir dans l'établissement (orthophoniste, orthopédiste, podologue...).

Dans le hall d'entrée, sont affichées les spécialités des intervenants médicaux et de soins de support.

Partenariat

Le Centre Médical de Ceyrat formalise des partenariats avec différents organismes des secteurs sanitaires (CHU Estaing, CHU Gabriel Montpied, Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin, et HAD) et médico-sociaux (EHPAD publics et privés, Croix marine d'Auvergne, équipes mobiles ...) du territoire pour permettre d'orienter le patient selon ses besoins dans des services adaptés.

VOTRE ADMISSION

Arrivée au centre médical

Les admissions ont lieu du lundi au vendredi en début d'après-midi.

Des documents obligatoires sont à fournir pour valider l'enregistrement (la carte d'identité ou le passeport, la carte vitale, la carte de mutuelle complémentaire). Ces documents peuvent être conservés pour finaliser l'entrée. Ils vous seront restitués dans les 24 heures dans une enveloppe identifiée à vos noms et prénoms.

Après l'enregistrement au bureau d'accueil, vous suivrez les étapes ci-après :

SECRÉTAIRE MÉDICALE

La secrétaire médicale vous reçoit et :

- Vous remet un kit d'accueil pour votre séjour,
- Vous donne les informations relatives à votre séjour et votre prise en charge,
- Fait un état des lieux de votre environnement personnel (lieu de vie, entourage...),
- Vous donne votre numéro de chambre, décidée avant votre admission selon les disponibilités.

INFIRMIÈRES COORDINATRICES/SOIGNANTS

Une infirmière coordinatrice/un soignant vous accueille et :

- Vous installe dans votre chambre et vous fournit le matériel médical nécessaire,
- Vous pose un bracelet d'identification,
- Prends vos paramètres vitaux et recueille vos habitudes de vie (alimentation, mobilisation, dépendance, continence...),
- Consigne les médicaments personnels,
- Transmet vos informations médicales (carte groupe sanguin, radiographies, bilans) au médecin.

MÉDECINS

Un médecin vous visite le jour de votre admission et :

- Prend connaissance de votre dossier médical,
- Prescrit votre traitement,
- Définit avec vous le projet de soin et la durée prévisionnelle de votre séjour.

Durant votre séjour, vos proches peuvent s'entretenir sur demande avec un médecin.

C'est au terme de ces trois étapes que vous serez définitivement admis(e) au Centre Médical de Ceyrat.



Durée de séjour

Le Centre Médical de Ceyrat est un établissement de moyen séjour. Un séjour ne peut excéder 30 jours, sauf cas particulier. Votre durée de séjour se décide avec les médecins dans les 10 jours suivant votre arrivée.

Vie pratique et matérielle

Dans les jours suivants votre admission, il vous sera proposé une réunion d'information générale sur l'établissement. Elle sera animée par le directeur ou une personne de l'encadrement.

Chambres

Le Centre Médical de Ceyrat dispose de chambres individuelles et de chambres doubles au tarif en vigueur indiqué sur la fiche « Prestations et frais » de votre kit d'accueil. Les chambres se composent d'une salle de bain, de WC et sont équipées d'une télévision, d'une climatisation, d'un bureau et d'un coffre-fort.

Une chambre individuelle ou une chambre double vous sera attribuée selon les disponibilités et des frais supplémentaires pourront être appliqués selon les modalités de votre prise en charge (mutuelle, médicale). Vous en serez informé(e) dans les 1ers jours après votre admission.



Repas

Le petit déjeuner (service entre 7h30 et 9h) et le dîner (service à partir de 18h30) sont servis en chambre.

Le déjeuner est servi à 12h en chambre ou en salle à manger au rez-de-jardin selon avis médical. Pour les repas en salle à manger, merci de prévenir la veille et de respecter cet horaire.

Les menus sont affichés sur les écrans d'information et dans les ascenseurs. Ils sont également disponibles sur demande à l'accueil. Une adaptation est faite en fonction du régime prescrit par les médecins et des aversions recueillies durant votre séjour. La cuisine est confectionnée sur place. Nous privilégions les circuits-courts et nous ne traitons qu'avec des fournisseurs locaux.

Modalités de prise en charge mutuelle

Toute hospitalisation entraîne le paiement d'un forfait journalier. Selon le contrat que vous avez souscrit auprès de votre assurance complémentaire, ces frais peuvent être pris en charge partiellement ou totalement. Vous devez vous rapprocher de votre mutuelle pour plus d'informations.

Si vous êtes sans couverture sociale ou si vous rencontrez des problèmes administratifs, vous pouvez rencontrer l'assistante sociale qui vous aidera à accomplir les démarches nécessaires.

Visites des proches

Les visites sont autorisées du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, le week-end et jours fériés de 9h00 à 18h00. Si ces horaires ne conviennent pas à votre entourage, informez un médecin. Les enfants sont admis mais vous devez assurer leur surveillance afin de préserver leur sécurité et le calme dans l'établissement. Si la situation le nécessite, l'établissement met à votre disposition un lit d'appoint.



Sorties hors de l'établissement

Vous pouvez vous promener librement dans l'enceinte de l'établissement et du parc, mais les sorties extérieures sont soumises à autorisation médicale. Il est strictement interdit d'utiliser votre véhicule personnel durant toute la durée du séjour. Toute sortie non autorisée par l'équipe médicale engage la responsabilité personnelle du patient.

Protection de vos biens et valeurs

Lors de votre admission, vous aurez la possibilité de confier vos valeurs et effets personnels auprès de la direction ou de les déposer dans le coffre-fort de votre chambre. Pour cela vous devrez compléter une fiche de renseignements. Le Centre Médical de Ceyrat décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos objets de valeur, prothèses et effets personnels.

Associations de bénévoles

L'établissement a signé une convention avec l'association « Être-là Puy-de-Dôme ». Ses bénévoles interviennent régulièrement dans la structure pour vous apporter présence, écoute et réconfort. Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'association auprès de l'accueil.

Culte

Le numéro vert national d'information est à même d'orienter vers les interlocuteurs désignés par les représentants des cultes. Le numéro vert est le suivant : 0 800 130 000 (service et appel gratuits).

Pour le culte catholique, l'établissement dispose d'une chapelle et d'une équipe d'aumônerie dont les bénévoles sont ouverts à toute demande d'échange et de soutien spirituel.

Organisation des soins

Les soins sont réalisés par une équipe pluridisciplinaire, en collaboration avec les médecins du secteur.

Soins médicaux

La prise en charge médicale est assurée par une équipe de médecins généralistes ou spécialisés répartis sur les deux étages.

Soins infirmiers

Les infirmier·e·s dispensent les soins nécessaires selon les prescriptions médicales.

Soins paramédicaux

Les aides-soignant·e·s assistent les infirmiers.e.s et assurent les soins d'hygiène et les gestes de la vie quotidienne selon vos besoins.

Entretien de la chambre

Les agents des services hospitaliers veillent au confort et à l'hygiène des chambres et des parties communes.

Rendez-vous médicaux extérieurs

Lors de votre séjour, l'établissement organise et prend en charge le transport pour vos rendez-vous extérieurs planifiés. Vous êtes informés la veille des horaires de rendez-vous.

Soins de support

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier de soins de support (liste affichée dans le hall d'entrée) pour soulager la douleur, la fatigue, les problèmes nutritionnels ou encore les troubles digestifs. Ces soins visent à vous assurer une meilleure qualité de vie sur le plan physique, psychologique et social.

N'hésitez pas à en parler aux médecins et aux autres membres de l'équipe soignante.



Prestations

Les prestations gratuites :

Bibliothèque

Un salon dédié aux livres et aux jeux est à votre disposition au rez-de-chaussée près de l'accueil. Vous pouvez consulter les livres sur place ou les emprunter en informant l'accueil. Vous pouvez également organiser des parties de jeux en famille ou avec d'autres patients.



Salon

Au rez-de-chaussée, un salon vous est dédié pour vous reposer et pour vous retrouver avec vos proches en dehors de votre chambre et des étages où se réalisent les soins. Une terrasse à proximité vous permet de profiter de l'extérieur sans sortir de l'établissement.



Télévision

Deux télévisions sont accès libre au rez-de-chaussée, une dans le salon et une à la bibliothèque.

Presse locale

Le journal local est disponible quotidiennement à l'accueil pour consultation sur place.

Téléphonie et Wifi

Le téléphone en chambre et l'accès au Wifi de l'établissement sont gratuits pour les patients. Une notice d'utilisation est disponible dans votre kit d'accueil.



Linge

Le linge plat pour votre lit est fourni par l'établissement. Vous devez prévoir vos affaires de toilette et du linge personnel pour la durée de votre séjour. L'entretien du linge personnel n'est pas assuré par l'établissement. Deux sacs à linge sale vous seront mis à disposition dans les chambres à votre arrivée.

Les activités culturelles, d'animations et spirituelles

Les associations de bénévoles proposent des activités culturelles aux patients comme l'atelier lecture, peinture, etc. Vous serez informés à l'accueil par des affiches. L'établissement propose également des activités collectives (droit en santé, préparation de la sortie, art-floral...).

Socio-coiffeuse et socio-esthéticienne

Vous pouvez prendre rendez-vous avec elles en vous adressant aux soignants.

Les prestations payantes :

Télévision en chambre

Le Centre Médical est équipé de téléviseurs dans toutes les chambres. La location est facturée selon le tarif en vigueur sur la feuille annexe « prestations et frais ». La télécommande est à récupérer à l'accueil. Pour les chambres doubles, une télévision par patient est disponible. Nous mettons de plus gratuitement à votre disposition des casques audio, à récupérer aussi à l'accueil. Une caution non encaissée à hauteur de 110€ est demandée.

En plus de l'accès aux chaînes classiques du réseau hertzien, vous pourrez également avoir accès aux informations internes de l'établissement sur la chaîne « Canal Ceyrat ». Un guide d'utilisation pour accéder à la chaîne vous sera remis avec la télécommande par les agents d'accueil.

Boissons

Un distributeur de boissons chaudes et un distributeur de boissons froides et de snacks/confiseries sont disponibles au rez-de-chaussée.

Courrier

L'accueil de l'établissement réceptionne le courrier qui vous est destiné et le distribue le plus rapidement possible. Vous pouvez également y déposer votre courrier affranchi, qui est collecté tous les jours en début d'après-midi pour être expédié.

Repas invité

Vos proches ont la possibilité de venir déjeuner avec vous en salle à manger. Pour commander des repas « invité », s'adresser à l'accueil. Les repas doivent être commandés 48h à l'avance. Le repas « invité » est facturé selon le tarif en vigueur sur la feuille annexe « prestations et frais » de votre kit d'accueil.

Kit hygiène

Un kit comprenant une serviette, une brosse à dent, un dentifrice, un savon, un shampoing est mis à votre disposition en cas de besoin. Il vous sera facturé selon le tarif en vigueur sur la feuille annexe « prestations et frais » de votre kit d'accueil.

Anonymat du séjour

Vous avez la possibilité de demander l'anonymat de votre séjour dès votre entrée. Dans ce cas, nous nous engageons à ne pas communiquer sur votre présence dans le Centre Médical.

VOTRE SORTIE



Votre sortie d'hospitalisation :

Le lieu (retour au domicile, hospitalisation, EHPAD,...) et la date de sortie sont fixés par le médecin et l'assistante sociale.

MÉDECINS

Pour votre sortie, le médecin :

- Fixe avec vous une date de sortie,
- Définit le mode de transport (VSL, transport personnel ou ambulance),
- Rédige la lettre de sortie (transmise également à votre médecin) et les ordonnances médicales,
- Informe vos proches de votre sortie.

INFIRMIER(ES)

Les infirmier(e)s se chargent de :

- Restituer vos médicaments personnels déposés à votre entrée,
- Rassembler vos effets personnels,
- Assurer éventuellement le lien avec les professionnels libéraux.

SECRÉTAIRE MÉDICALE/ ACCUEIL

Le jour de votre sortie, la secrétaire médicale/accueil vous remet une enveloppe de sortie où sont notifiés tous les documents dont vous aurez besoin comme :

- Vos informations médicales (carte de groupe sanguin, radiographies, bilans sanguins...),
- La liste des prochains rendez-vous médicaux,
- Les bulletins d'hospitalisation,
- Les factures des prestations acquittées et non réglées,
- Vos ordonnances,
- La lettre de sortie,
- Un questionnaire de satisfaction.

Au terme de ces trois étapes, votre séjour au Centre Médical de Ceyrat est terminé.

En prévision d'un retour, il conviendra de faire à nouveau une procédure d'admission.

LES REGLES DE VIE

Au sein de l'établissement, nous sommes particulièrement vigilants sur le respect du personnel, du matériel et de l'hygiène.

Règles d'hygiène

Des solutions hydro alcooliques sont mises à disposition dans l'ensemble de l'établissement. Patients et visiteurs, vous devez de vous désinfecter régulièrement les mains.



Il est déconseillé aux visiteurs contagieux de venir dans l'établissement (grippe, rhume, gastro-entérite, varicelle, etc.). Si malgré tout cela se produit, nous leur demandons de respecter toutes les consignes de port de masque en vigueur.

Nos amis les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Respect du personnel et des locaux

Le personnel est à votre disposition avec tous les moyens techniques disponibles dans l'établissement pour vous apporter des soins de qualité.

Nous vous demandons de respecter le personnel qui vous prend en charge. Des sanctions sont prévues par la loi et font l'objet de poursuites par l'établissement.

Nous vous demandons aussi de respecter l'intégrité et la propreté des locaux et du matériel. Toute dégradation pourra vous être facturée et faire l'objet de poursuites. Laissez les toilettes propres.



Bruit et nuisances

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de respecter l'entourage et ne pas provoquer des nuisances en particulier sonores avec les radios ou la télévision ou par le bruit de vos visiteurs qui doivent donc être limités en nombre.

Cigarette, vapotage et alcool

Le Centre Médical de Ceyrat est un établissement privé recevant du public (ERP). Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement INTERDIT DE FUMER, de consommer ou d'apporter des boissons alcoolisées, dans l'établissement. Une terrasse fumeur est mise à disposition au rez-de-chaussée.

L'équipe médicale est à votre écoute pour toute question concernant les addictions.



Plan Vigipirate et sécurité

La vigilance est l'affaire de tous. Chacun (personnel, patients, visiteurs, etc.) est acteur de sa sécurité et contribue par son comportement à la prévention et à la protection de tous et toutes contre les menaces d'atteintes aux biens et aux personnes.

- › Signalez au personnel toute personne au comportement inadapté ou suspect,
- › N'emprunter que les accès et les locaux qui vous sont autorisés,
- › Signalez au personnel tout bagage ou colis qui vous semble abandonné,
- › Ne vous séparez pas de vos affaires personnelles,
- › Ne stationnez pas sur les voies d'accès pompier,
- › Respectez les éventuelles restrictions d'accès, limitation du nombre de visiteurs...



Toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs ainsi que dans les chambres. En cas d'incendie, donnez l'alerte le plus rapidement possible à un membre du personnel.

Dans tous les cas, il est important de conserver son calme et de suivre les instructions du personnel formé à ce type d'incident. Il est rigoureusement interdit de :

- › De produire ou d'introduire une flamme nue (briquets, allumettes, bougies) ou tout liquide inflammable,
- › D'introduire et de se servir d'appareils électriques personnels vétustes,
- › De poser des récipients remplis d'eau sur des appareils électriques.

Le bâtiment et ses équipements sont soumis à des visites régulières de la commission de sécurité. La commission émet systématiquement un PV avec un avis sur la poursuite de l'activité de l'établissement.

Les personnels sont formés à l'évacuation et aux gestes de premiers secours.



koesio
CONNEXION MAXIMALE

Communication
Gestion & datas
Gestion documentaire
Informatique
Impression
Sécurité



CONTRAT OBSÈQUES

Anticiper l'avenir
pour ne laisser que
le meilleur de vous-même ...

- garantir vos volontés funéraires
- protéger vos proches le moment venu
- financer par avance vos obsèques



Beaumont · Clermont-Fd · Thiers
Lezoux · Cournon-d'Auvergne

04 73 28 84 84



Olivier Pialoux
Formateur



Incendie



Secourisme



Prévention

FSIP

Olivier Pialoux
10 rue des Fours à Chaux
Cébazat
06 62 91 76 82
fsi63@hotmail.fr

fsip-formations.fr

Droits des patients en fin de vie

La loi LEONETI de 2005 et la loi CLAEYS LEONETTI de 2016, relatives aux droits des patients en fin de vie, introduisent 4 notions essentielles :

- › La non-obstination déraisonnable, que l'on appelait autrefois « acharnement thérapeutique » est interdite par la loi,
- › Une procédure collégiale réunissant le médecin en charge du patient, un médecin expert et l'équipe soignante doit être mise en œuvre dans certaines situations de décisions médicales,
- › La prise en compte des directives anticipées et de l'avis de la personne de confiance,
- › Le droit de chaque personne à demander une sédation profonde et continue jusqu'au décès, dans certaines conditions.

La démarche palliative est inscrite dans le projet d'établissement du Centre Médical de Ceyrat. Les équipes soignantes et médicales sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Personne de confiance

A votre arrivée, nous vous proposons de désigner une personne de confiance. Cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches et pourra vous aider à prendre des décisions.

Si au cours de votre séjour, votre état de santé ne vous permet plus de donner un avis et de faire part de vos décisions, les équipes consulteront en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée. Lors de prescriptions de traitements spécifiques, le médecin recueillera votre consentement ou le cas échéant, celui de votre personne de confiance.

Cette désignation peut être modifiée ou annulée à tout moment.

Directives anticipées

Le code de la santé publique prévoit : « Toute personne majeure, peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée directives anticipées ». La personne précise ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Les directives anticipées permettent ainsi au médecin de connaître vos souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements en cours.

Si vous avez rédigé des directives anticipées, il est important que vous les communiquiez à l'équipe médicale de l'établissement dès votre arrivée. Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, vous pouvez demander un entretien au médecin.

Droit à l'information

Durant votre séjour, l'équipe médicale vous tiendra informé de votre état de santé en s'efforçant de rendre ses explications les plus claires possibles. Dans ce cadre, il vous sera demandé d'accorder ou non votre consentement pour l'acte médical ou les traitements qui seront pratiqués.

Le Centre Médical de Ceyrat est garant de ces informations, qui peuvent être utilisées par des professionnels de santé mandatés, soit dans le cadre de la continuité des soins, soit pour des évaluations générales de la santé des patients ou des soins qui leurs sont prodigués.

Protection juridique des majeurs

Il peut être nécessaire de prévoir une mesure de protection au bénéfice d'une personne majeure lorsque ses facultés mentales sont altérées. Le médecin évaluera la pertinence d'engager les démarches juridiques auprès du juge pour placer le patient sous protection juridique.

Contention

La sécurité du patient passe par un devoir de surveillance particulièrement accentué par le profil thérapeutique des personnes hospitalisées dans l'établissement. Au nom de la sécurité du malade et de la prévention d'un éventuel risque de chute, les soignants de l'établissement sont parfois amenés à poser des contentions au lit du patient. La mise en place des contentions (barrières sur le lit du patient en exemple) fait l'objet d'une prescription médicale. Cette prescription est étudiée en équipe et sa réévaluation est quotidienne.

Dans l'intérêt du patient et pour sa sécurité, nous remercions les proches de bien vouloir s'adresser au service médical avant toute mise ou retrait des barrières (ou autre type de contention) et de ne JAMAIS quitter la chambre sans les avoir remises dans leur position initiale.

Dossier médical

Conformément aux articles L 1111-7 et R 1111-2 à R 1111-9 du Code de la Santé Publique « Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé, détenues par des professionnels et établissements de santé ». Conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière visite, le dossier patient comporte toutes les informations de santé vous concernant. Ces informations sont strictement personnelles et donc protégées par des règles de confidentialité.

Vous pouvez consulter votre dossier ou en obtenir une copie pour un séjour d'hospitalisation déterminé ou un ensemble de séjours d'hospitalisation, en faisant une demande écrite auprès de la Direction du Centre Médical de Ceyrat (fournir la photocopie de votre pièce d'identité).

Votre dossier médical vous sera mis à disposition selon un délai compris entre 2 et 8 jours. Si les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

Si vous choisissez de consulter vos documents sur place, la consultation sera gratuite. Si vous souhaitez en obtenir une copie, les coûts d'expédition et reproduction seront à votre charge.

Droits de rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité :

Conformément aux dispositions légales, le Centre Médical de Ceyrat met en œuvre les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de même que les droits à l'effacement, la portabilité des données et le droit à la limitation du traitement le cas échéant. Le dossier patient est constitué à la fois de données que le patient fournit lors de son arrivée et de données créées par les professionnels de l'établissement pendant le séjour au Centre Médical. Les droits liés à la protection des données sont appréciés selon le type de données et les obligations légales auxquelles est soumis le Centre Médical.

Les patients du Centre Médical de Ceyrat peuvent à tout moment saisir la CNIL pour toute contestation sur le traitement des données.

Droit à la confidentialité et mise en œuvre de la protection des données

Le Responsable du Traitement de vos données est le Centre Médical de Ceyrat, représenté par son Directeur. Il définit les moyens et les finalités des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre. Les finalités des traitements de données sont les suivantes :

- › La constitution d'un dossier médical, pharmaceutique et de soins afin d'assurer la meilleure prise en charge de nos patients. Cela nécessite aussi le recueil de données administratives nécessaires à la prise en charge et à la facturation des séjours ou à l'établissement de données statistiques demandées par les organismes financeurs.
- › La tenue d'un dossier patient conforme à l'obligation réglementaire des établissements de santé.
- › L'amélioration continue de nos organisations et pratiques et l'évaluation de nos activités.
- › La recherche médicale et biomédicale selon le respect des lois et règlements spécifiques aux activités de recherche. Dans ce cas, le traitement des données est soumis à un consentement express de votre part.

Le Centre Médical assure le plus haut niveau de protection des données traitées. Les personnels sont soumis au secret professionnel. Dans le cadre de sa prise en charge, le Centre Médical peut être amené à échanger certaines données avec d'autres professionnels ou établissements de santé dans des cas spécifiques prévus par la loi et dans l'intérêt des patients. A aucun moment, le Centre Médical de Ceyrat n'effectue de prise de décision automatisée, ni de profilage. Aucune donnée à caractère personnel n'est traitée à des fins commerciales ou de marketing.

Si le Centre Médical de Ceyrat souhaitait utiliser les données personnelles collectées à des fins différentes que celles prévues initialement, il s'engage à demander le consentement à leur utilisation auprès des personnes concernées.

Afin d'optimiser les échanges au sein de l'équipe de soin et garantir la prise en charge, les données sont informatisées à l'aide du logiciel OSIRIS. Elles sont traitées dans les locaux du Centre Médical avec la plus grande précaution et avec le niveau de sécurité nécessaire afin de garantir le respect des droits des usagers.

Le Centre Médical de Ceyrat respecte l'ensemble des réglementations concernant les durées de conservation qui peuvent varier selon le temps nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles. Néanmoins, votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour. Nous vous informons que nous avons confié l'archivage des dossiers médicaux à un organisme agréé.

Un Délégué à la Protection des données est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD) au sein du Centre Médical de Ceyrat. Il est déclaré auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et vous pouvez le contacter aux coordonnées ci-dessous :

A l'attention du Délégué à la Protection des Données

Centre Médical de Ceyrat

27 Avenue des Cottages

63122 Ceyrat

Adresse électronique : RGPD-DPO@cmceyrat.fr



Droit à l'expression, réclamations et médiation

Exprimer votre satisfaction ou mécontentement est un point important pour améliorer la qualité des soins.

Les enquêtes de satisfaction

Un questionnaire de sortie vous sera mis à disposition dans le kit d'accueil et sera à compléter et laisser en chambre lors de votre sortie. L'enquête e-satis de la Haute Autorité de Santé (HAS) vous sera transmise par mail si vous avez renseigné cette information lors de votre arrivée.

Les réclamations

Si vous rencontrez des difficultés au cours de votre séjour, vous pouvez :

- › Demander une rencontre avec la cadre de santé ;
- › Contacter la responsable qualité, chargée des relations avec les usagers au 04 73 60 81 79 ou par email : usagers@cmceyrat.fr ;
- › Laisser un message sur le cahier intitulé « Eloges/plaintes » à l'accueil ;
- › Adresser un courrier au directeur d'établissement.

Toutes les plaintes et réclamations sont ensuite analysées en Commission Des Usagers, la CDU, qui en assure le traitement et le suivi.

Les voies de recours

Les usagers ont également la possibilité, en cas de préjudices consécutifs à une prise en charge, et dans le cadre de ses compétences, de saisir un médiateur ou un représentant de la CDU par écrit à l'adresse de l'établissement à l'attention du médiateur de la CDU.

Une rencontre sera organisée dans les huit jours suivant la saisine. Un rapport de la rencontre et des faits sera porté à la connaissance de la CDU. L'avis définitif de la commission vous sera transmis par courrier par sa présidente.

La commission des usagers (CDU)

La commission des usagers (CDU) est une commission pour les usagers qui se réunit régulièrement au sein du Centre Médical de Ceyrat. C'est une instance obligatoire de dialogue et d'échange composée paritairement de professionnels et de représentants des usagers soumis au secret professionnel.

Elle a pour objectif final l'amélioration de la prise en charge des usagers au sein de l'établissement en prenant en compte le regard de l'utilisateur.

Les représentants des usagers qui la composent sont nommés pour 3 ans renouvelables par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La liste nominative et actualisée des membres de la commission est affichée dans l'établissement (hall d'entrée de l'établissement, panneaux d'affichage vers les salles de soin) et dans le dépliant remis dans le livret d'accueil.

La CDU a pour mission de :

- › S'assurer du respect de vos droits et faciliter vos démarches et celles de vos proches ;
- › Être informée des événements indésirables dont les événements graves et des actions menées par l'établissement pour y remédier ;
- › Être associée sur des projets pour améliorer la qualité et la sécurité de votre accueil et de votre prise en charge.

Elle est informée de l'ensemble des plaintes et réclamations déposées par les patients ainsi que des suites qui leur sont données.

Certifications de la Haute Autorité de Santé (HAS)

Les établissements de santé sont soumis à une obligation d'analyse de leurs pratiques, en référence à des recommandations et selon des méthodes de la Haute autorité de santé (HAS).

Le Centre Médical de Ceyrat a satisfait à la dernière procédure de certification, celle-ci est renouvelée tous les 4 ans. Le dernier rapport de certification est disponible sur : <https://www.scopesante.fr/#/etablissements/630780526//>.

Indicateurs de qualité

Des indicateurs nationaux sont mesurés pour évaluer et améliorer le niveau de qualité et de sécurité des soins au sein des établissements de santé. Le recueil de ces indicateurs est annuellement réalisé par les services et collectés par l'HAS. Vous pouvez retrouver les résultats sur le panneau d'affichage à l'entrée ou sur : <https://www.scopesante.fr/#/etablissements/630780526//>.

Nutrition/alimentation

Nous apportons une attention particulière à la qualité de la restauration. Nous gérons en direct notre cuisine, nous maîtrisons nos menus, nos approvisionnements et la préparation des repas. Le CLAN (Comité Liaison Alimentation Nutrition) se réunit régulièrement sous la présidence d'un médecin pour coordonner l'activité de la cuisine avec les besoins nutritionnels des patients.

L'établissement dispose d'un Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN) composé de médecins, soignants, cuisinier, diététicien dont l'objet est d'organiser et d'améliorer la prise en charge alimentaire et nutritionnelle des patients.

Prise en charge de la douleur

L'établissement dispose d'un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) présidé par un médecin. Dès votre entrée, la prise en charge de la douleur sera une priorité de la part de l'équipe médicale. Un auto-questionnaire de l'évaluation de la douleur vous sera proposé. N'hésitez pas à vous exprimer sur ce sujet afin de ne pas laisser la douleur s'installer.

Lutte contre les infections nosocomiales

L'établissement dispose d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIAS, anciennement CLIN) composé de médecins, soignants, agents d'entretien. Souvent sans gravité, l'infection nosocomiale exige parfois l'association du patient et de son entourage à sa prévention, notamment par un lavage des mains fréquent et utilisation des produits hydro alcooliques mis à votre disposition dans les chambres et locaux commun.

Situation de crise

Un dispositif de gestion de crise est en place dans l'établissement. Ce dispositif permet la mobilisation de toutes les capacités humaines et logistiques dans le cadre d'une organisation spécifique.

La direction se réserve le droit de modifier temporairement les éléments présentés dans le livret d'accueil en fonction des recommandations des pouvoirs publics.

La qualité des soins et la sécurité des patients restent les priorités qui dictent les modalités d'organisation de la structure.



Extraits du Code de la Santé Publique

[Article R.1112-91 du Code de la Santé Publique](#)

Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou une réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

[Article R.1112-92 du Code de la Santé Publique](#)

L'ensemble des plaintes et des réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non-médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis.

[Article R.1112-93 du Code de la Santé Publique](#)

Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les 8 jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il estime utile ou à la demande de ces derniers.

[Article R.1112-94 du Code de la Santé Publique](#)

Dans les 8 jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte rendu au président de la commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la commission ainsi qu'au plaignant. Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. Dans le délai de 8 jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la commission. Il transmet ce courrier aux membres de la commission.

ACCES ET CONTACTS

Accès

En voiture :

Pour se rendre au Centre Médical de Ceyrat : 27 Avenue des Cottages, 63122 Ceyrat.

Deux parkings de stationnement sont mis à disposition.

En transport en commun :

Vous pouvez utiliser les lignes suivantes :

- **Ligne 4** : arrêt « Prévert »
- **Ligne 26** : arrêt « Ceyrat Mairie »

Contacts

Par téléphone

Direction : 04 73 60 81 81

Responsable qualité, chargée des relations avec les usagers : 04 73 60 81 79

Par écrit

Adressez vos courriers à :

Monsieur le directeur

Centre Médical de Ceyrat

27 Avenue des Cottages

63 122 CEYRAT

Par E-mail :

accueil@cmceyrat.fr

usagers@cmceyrat.fr

Sur notre site internet :

www.cmceyrat.fr : Un formulaire de contact est à votre disposition.

Sur LinkedIn :

Centre Médical de Ceyrat

Numéro utiles

Au bureau d'accueil, un annuaire est à disposition avec l'ensemble des numéros utiles (noms et numéros des associations et des établissements hospitaliers avec lesquelles le Centre Médical de Ceyrat est conventionné et autres numéros verts gratuits.)



L'ESPACE BUREAU

MOBILIER ET ÉQUIPEMENT D'ENTREPRISE



58 Avenue du Roussillon
63170 AUBIERE

www.lespacebureau.fr

Tél : 04.73.69.42.21

Mail : b.henry@lespacebureau.fr



Bureaux



Rangements



Sièges



Archivages



Accessoires

Retrouvez nous aussi sur



ARESTE

informatique



Votre partenaire
Sécurité & Informatique

avec

WatchGuard

DELL EMC

ARESTE informatique • Groupe resadia
www.arestecom.com • contact@arestecom.com
AUBIERE 0473 28 87 87 • BRIVE 0555 17 66 04

